

## Appel à Projets de l'IdEx « Start-up DeepTech » - Cadre

### Table des matières

|                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>I. Cadre général de l'Appel à Projets « Start-Up Deeptech » :</b>                                            | 2  |
| a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :                                                                 | 3  |
| b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :                                                                         | 3  |
| <b>II. Les livrables :</b>                                                                                      | 5  |
| a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :                                                                 | 5  |
| b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :                                                                         | 5  |
| <b>III. Modalités de financement et Durées des phases :</b>                                                     | 5  |
| a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :                                                                 | 5  |
| b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :                                                                         | 6  |
| <b>IV. Critères d'Eligibilité :</b>                                                                             | 7  |
| a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :                                                                 | 7  |
| i. Obtention de la première tranche de financement :                                                            | 7  |
| ii. Obtention de la seconde tranche financement :                                                               | 8  |
| b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :                                                                         | 8  |
| <b>V. Critères d'évaluation :</b>                                                                               | 9  |
| a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :                                                                 | 9  |
| i. Première tranche de Financement – 60 K€ :                                                                    | 9  |
| ii. Seconde tranche de Financement – 40 K€ :                                                                    | 10 |
| b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :                                                                         | 10 |
| <b>VI. Procédure de soumission</b>                                                                              | 11 |
| <b>VII. Procédure de sélection</b>                                                                              | 12 |
| <b>VIII. Dispositif d'aide au montage des projets</b>                                                           | 12 |
| <b>IX. Tranche de financement conditionnelle : Obtention du statut de société à mission, de SCOP ou de SCIC</b> | 13 |
| a. Critères d'Eligibilité                                                                                       | 13 |
| b. Les livrables attendus :                                                                                     | 13 |
| c. Montant du Financement et Durée :                                                                            | 14 |
| d. Critères d'évaluation :                                                                                      | 14 |
| e. Procédure de soumission et Procédure de sélection :                                                          | 14 |
| <b>ANNEXE aux documents de candidature</b>                                                                      | 15 |

## I. Cadre général de l'Appel à Projets « Start-Up Deeptech » :

Dans le cadre de son IdEx, Université Côte d'Azur (UniCA) met en œuvre l'Appel à Projets IdEx « Start-up DeepTech » afin de soutenir la création d'entreprises innovantes « DeepTech <sup>(1)</sup> ».

Cet appel est ouvert à des projets de développement d'actifs technologiques et scientifiques menés par des équipes de recherche des établissements membres de l'IdEx UniCA, dont la valorisation envisagée est le transfert au sein d'une start-up.

Le montant des soutiens peut aller jusqu'à **200 K€ répartis en deux phases** :

**Phase 1 : « Start-Up Entrepreneur » : 100 K€**

**Phase 2 : « Partenariat Innovation » : 100 K€**

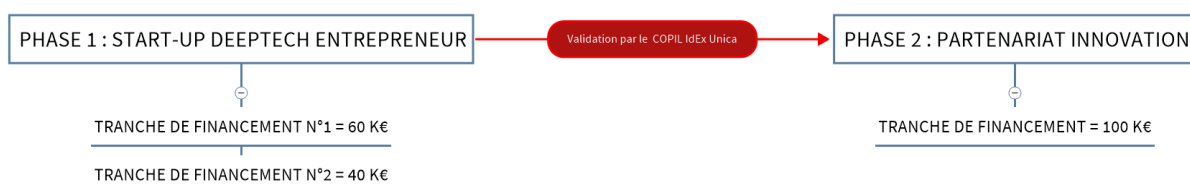
La première phase « **Start-up Deeptech Entrepreneur** », a pour objectif de permettre la **transformation d'un concept Technologique Deeptech** issu de travaux de recherche des membres de l'IdEx, **vers un produit innovant** transférable au sein d'une Start-Up en création.

Par la suite, la seconde phase « **Partenariat Innovation** » soutient la croissance de **cette même Start-Up après sa création, dans le but de franchir une étape dans la production des technologies développées en phase 1 à une échelle industrielle, ou de consolider des pistes de diversification d'activité** nécessaire au devenir de la société.

Également, **les projets dans les domaines de l'Intelligence Artificielle peuvent être labellisés par le 3IA Côte d'Azur ([3IA Côte d'Azur - Interdisciplinary Institute for Artificial Intelligence](#))** ; ceux souhaitant **l'obtention du statut de Société à Mission (SAM) ou de Société Coopérative (SCOOP) pourraient prétendre à un soutien financier complémentaire.**

Les projets éligibles peuvent être soutenus en amont comme aval de la présente subvention par différents dispositifs d'aide à la création d'entreprises innovantes, existants ou à venir, portés par les partenaires des établissements membres de l'IdEx ; tels que la BPI, l'incubateurs PACA Est, la SATT Sud Est, l'INRIA Innovation Labs, l'Inria Start-Up Studio, INSERM Transfert, CNRS Rise, etc ...

A titre d'exemple, les AAP Prématuration du PUI Med'Innov, de CNRS Innovation ou des Stratégies Nationales d'Accélération (SNA) peuvent être des financements préalables à l'entrée d'un projet en phase 1 ; Une candidature à un AAP Maturation des SNA peut être envisager à la fin de la seconde phase l'AAP Start-Up Deeptech.



Cet appel s'inscrit dans les dynamiques impulsées par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de soutenir l'innovation et la création de Start-Up

(1) Qu'est-ce qu'une Start-Up DeepTech ? :

Selon la BPI,

« Les startups Deeptech utilisent ou combinent des technologies innovantes et qui répondent à quatre critères essentiels :

- **Issues d'un laboratoire de recherche** (public ou privé) ou s'appuyant sur une équipe/gouvernance en lien étroit avec le monde scientifique,
- Avec un **profil clé technologique ou scientifique** présentant de fortes barrières à l'entrée,
- Matérialisées par des **verrous technologiques difficiles à lever**,
- Constituant un avantage **fortement différenciateur** par rapport à la concurrence caractérisées par un go-to-market long et complexe,
- **Capitalistique** »

Source : <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/quest-ce-que-deeptech-definition-caracteristiques-secteurs>

**a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :**

Les projets soumis devront présenter à minima :

- Une dimension scientifique et technologique forte ;
- Un projet de développement d'un actif immatériel transférable, basé sur une demande d'invention (DI) ;
- Un nouveau projet de création d'entreprise selon la définition (ci-avant) d'une entreprise Deeptech

Ou

De développement d'une jeune pousse dont la date d'immatriculation est antérieure de deux ans, et issue de la recherche académique des membres de l'IdEx Université Côte d'Azur.

Le financement du « Start-Up Entrepreneur » porte sur les actions de recherche correspondantes à une étape de développement d'une technologie dont la preuve expérimentale de concept a été apportée (TRL  $\geq$  3) <sup>(2)</sup>.

**b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :**

Les projets s'inscrivent dans la continuité de ceux financés en phase 1, portés conjointement par l'entreprise issues du « Start-Up Deeptech entrepreneur » et un laboratoire académique d'un membre de l'IdEx UniCA. Aussi, les projets ne peuvent être candidat directement en phase 2 (3)

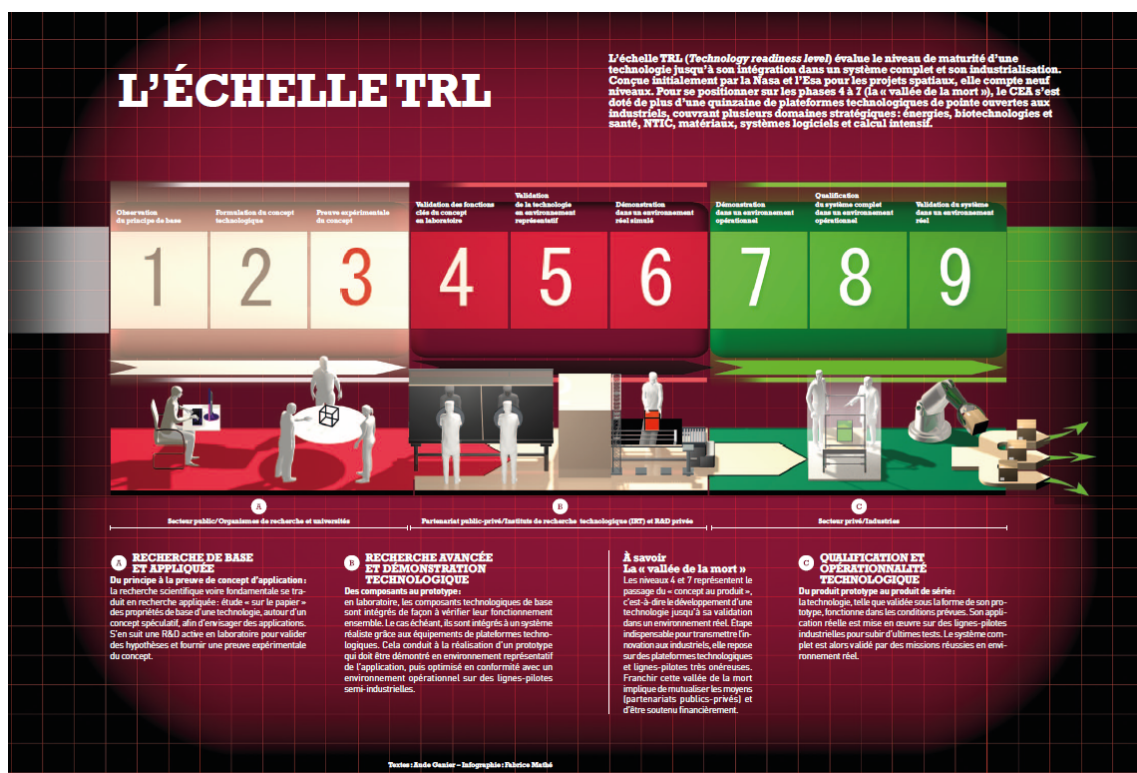
Ils devront faire apparaître clairement les éléments suivants :

- Identification des résultats visés à la fin du projet, en termes scientifique et technologique ;
- Analyse de risque et plan de contingence ;
- Moyens apportés par chaque partenaire, en termes de connaissances antérieures et de moyens impliqués (valorisation et contributions directes) ;
- Valeur ajoutée des résultats pour l'entreprise en termes de compétitivité ;
- Valeur ajoutée des résultats pour le partenaire académique en termes de recherche ;
- Régime envisagé pour la propriété des résultats entre les partenaires ;
- Régime envisagé pour l'exploitation des résultats ;
- Poursuite du partenariat à l'issue du projet.

La durée des projets financés peut aller jusqu'à **3 ans** selon sa maturité et ses objectifs.

(2) : Définition TRL :

L'échelle TRL (Technology readiness level) selon le CEA :



## II. Les livrables :

### a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » :

L'AAP Start-Up Deeptech vise à soutenir la transformation d'**une preuve de concept technologique expérimentale, vers un produit** ; notamment par la **conception d'un prototype, d'un produit minimum viable – MVP <sup>(3)</sup>, voire d'un démonstrateur** représentatif des applications (fonctionnalités) attendues dans un environnement semi-industriel, ou lors de phases de préproduction (ou pré-clinique).

Les livrables attendus des projets sont :

- **De nouveaux actifs de propriété intellectuelle** qui ont vocation à être transférés dans la Start-Up, comprenant des savoir-faire ou des méthodes.
- **L'identification des circuits de maturation** en fin de financement
- Les résultats permettant à la Start-Up de lever les verrous afin de **franchir une étape dans la production d'un produit issu de la technologie visée.**
- **Les valeurs ajoutées (technologiques et économiques)** des actifs immatériels en développements ou exploités dans le cadre du projet.
- **Un organigramme prévisionnel** de la future Start-Up
- **Un prototype représentatif d'une potentielle application industrielle, un MVP <sup>(3)</sup> ou un démonstrateur**

### b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :

Les livrables attendus durant la phase de Partenariat Innovation incluent :

- **De nouveaux actifs de propriété intellectuelle** qui ont vocation à être transférés dans l'entreprise partenaire, comprenant des savoir-faire ou des méthodes.
- **L'identification des circuits de maturation** en fin de financement  
Les résultats permettant à l'entreprise de lever un verrou afin de **franchir une étape dans la production ou le développement d'une technologie visée.**

(3) : définition de la démarche « Lean Start-Up » : <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/lean-startup>

## III. Modalités de financement et Durées des phases :

### a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur »:

Afin de consolider le continuum de financement d'un projet et d'**augmenter ses chances de transformation en une entreprise**, la contribution apportée par l'IdEx UniCA porte sur l'allocation d'une subvention de **100 K€** répartie en deux tranches de financement, allant sur une durée maximum de **18 à 24 mois**. La labélisation des projets par le 3IA s'effectue lors de la première tranche.

- **La première tranche de financement d'un maximum de 60 K€** est attribuée lors des **douze premiers mois** du projet.
- **La seconde tranche (non-systématique) pouvant aller jusqu'à 40 K€** a pour objectif d'appuyer **6 mois à 12 mois** de développement supplémentaires <sup>(4)</sup>.

- Les subventions éligibles à un financement de l'IdEx d'UniCA sont les frais additionnels nécessaires suivant :
  - Ressources humaines
  - Ressources matérielles : petits équipements (< 1,5 k€), équipements si mutualisés sur une plate-forme, consommables
  - Sous-traitance ou Prestations Externes
  - Prestations d'ingénierie du 3IA Techpool de 6 mois maximum, dans le cadre d'une labélisation 3IA

(<https://structures-support-recherche.univ-cotedazur.fr/structure.php?id=8&lang=FR>)

- Des co-financements seront appréciés et peuvent provenir :
  - Soit directement des membres de l'IdEx
  - Soit de structures externes
  - Soit de la start-up impliquée dans le projet lorsque celle-ci est déjà en activité

Le déclenchement des versements de la première puis de la seconde tranche sont conditionnés par l'obtention d'un avis favorable du COPIL de l'IdEx d'Université Côte d'Azur.

(4) : Le délai d'application de la seconde tranche est de **1 an** après la fin de la première.

## **b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :**

Le projet doit être obligatoirement co-financé par une Start-Up issue de la **Phase « Start-Up Deeptech Entrepreneur » du présent appel à projet de l'IdEx.**

Le budget consolidé du projet doit faire apparaître explicitement la contribution des partenaires.

Par contribution consolidée, il faut comprendre : contribution financière directe et valorisation des moyens mis à disposition du projet en chercheur, accès à des plateformes matérielles ou logicielles, bases de données, etc.

L'enveloppe de financement apportée par l'IdEx UniCA peut aller jusqu'à **100 000 € par projet** pour une durée maximum de **36 mois**.

Elle ne peut pas représenter plus de 25% du coût complet (coût complet = total des contributions des partenaires (laboratoire+ Start-Up) + demande de financement IdEx). Par ailleurs, les financements publics cumulés ne doivent pas représenter plus de 50% du coût complet.

A titre d'exemple :

- Contribution laboratoire = 100k€
- Contribution IdEx = 100 k€
- Dès lors, contribution Start-Up = 200 k€
- Coût total du projet = 400 k€

#### IV. Critères d'Eligibilité :

##### a. Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur »:

Sont éligibles à la phase 1 de l'AAP « Start-Up Deeptech », les projets :

- Impliquant un transfert d'actif(s) issu(s) de la recherche académique d'un des membres de l'IdEx d'Université Côte d'Azur
- Impliquant un transfert d'actif au sein d'une start-up existante ou à créer localisée dans le périmètre géographique et institutionnel de l'IdEx d'Université Côte d'Azur

Les aides prévues par le présent appel à projet ont pour objectif de s'articuler avec celles accordées dans le cadre des autres dispositifs portés par les membres et partenaires de l'IdEx, et non se substituer automatiquement à un refus d'attribution d'une quelconque subvention dédiée à la création d'entreprise.

Toute demande de subvention à cet appel doit être conforme aux accords conclus entre la SATT et un ou plusieurs membres de l'IdEx d'Université Côte d'Azur, ainsi que ceux entre la SATT, ses actionnaires et membres fondateurs.

Les projets souhaitant la labellisation du 3IA Côte d'Azur (3IA) en respectent les critères d'éligibilité définis par le présent cadre.

Les projets dont la dimension DeepTech est incertaine, ou dont le caractère innovant ne semble pas avéré, sont redirigés vers d'autres dispositifs de soutien plus adaptés.

##### i. Obtention de la première tranche de financement :

Le projet doit être porté par une personne salariée de l'un des membres de l'IdEx d'Université Côte d'Azur.

Cette personne désignée comme « responsable du projet » doit être impliquée dans le projet durant la totalité de la période de financement.

L'entreprise cible peut être soit en projet, soit créée à la condition que son immatriculation au RCS date de moins de 2 ans. Une dérogation de 3 ans pourrait être accordée aux sociétés des domaines d'activités liés à la pharmacologie, selon les justifications apportées par les porteurs.

Si la société n'est pas encore créée, le dossier devra mettre en évidence la pertinence du projet de création de Start-Up. Il pourra par exemple comporter un planning prévisionnel ainsi que les éléments suivants : projet de statuts, éventuelle demande d'incubation auprès de l'incubateur PCA, démarches de concours scientifique pour les chercheurs, dossier iPHD (BPI) pour les doctorants, organigramme de l'équipe, type d'actifs immatériels visés ...

Le mandataire du projet confirme également la pertinence de la demande de subvention auprès de l'IdEx ainsi que sa bonne articulation avec les dispositifs ayant déjà financés le projet, et ceux visés à la suite de la phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur ».

Si l'entreprise est déjà créée, le dossier doit inclure à minima :

- Un KBIS de l'entreprise ainsi qu'une attestation vigilance de l'Urssaf, afin de justifier une date de création inférieure à deux ans et la conformité de la société vis-à-vis de ses obligations sociales

- Toutes informations concernant son actionnariat : fondateurs, son équipe dirigeante ...
- Toutes informations sur son activité : nombre d'employés, chiffre d'affaires, clients engagés ou potentiels ...

**Les projets dans les domaines de l'Intelligence Artificielle peuvent demander une labélisation par le 3IA lors de la première tranche de financement.**

Les critères spécifiques à l'obtention de ce label sont :

- **Le projet doit être soutenu explicitement par un ou une titulaire de chaire du 3IA Côte d'Azur et approuvé par la Direction Scientifique de 3IA Côte d'Azur**, dont l'avis est soumis au COPIL de l'IdEx pour validation
- Le projet soumis doit être en lien avec les travaux d'une équipe de recherche à laquelle appartient un ou une titulaire de chaire du 3IA Côte d'Azur
- Le responsable du projet doit impliquer un personnel (permanent ou non permanent) salarié au sein d'une équipe de recherche à laquelle appartient un ou une titulaire de chaire du 3IA Côte d'Azur, pendant toute la durée du projet de la phase 1
- Le responsable du projet doit être impliqué dans la création de l'entreprise ou dans l'entreprise déjà créée

## **ii. Obtention de la seconde tranche de financement :**

L'obtention de la seconde tranche de financement est conditionnée par l'atteinte d'objectifs à la fin de la première phase. Ces objectifs sont convenus avec les porteurs au démarrage du projet. Ils sont définis au paragraphe V.a.ii.

### **b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :**

**Seuls sont éligibles les projets cofinancés par une Start-Up immatriculée issue de la Phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur » du présent appel à projet (AAP)**, et portés en collaboration avec une équipe de recherche académique composée d'un ou plusieurs membres de l'IdEx UniCA.

**La subvention phase 2 est attribuée qu'une seule fois par projet. Ne sont pas éligibles les projets lauréats de l'AAP « Partenariat Innovation » de l'IdEx.**

Également, les projets de recherche plus amont sont exclus, c'est à dire, les projets pour lesquels une identification claire du marché, la production d'un prototype, d'un produit minimum viable (MVP)<sup>(3)</sup>, d'un démonstrateur, ou tous autres produits commercialisables ne pourraient être obtenues dans les 2 ans après la fin de financement de la phase « partenariat innovation ».

**Le montant de l'aide demandé à l'IdEx lors de cette phase est équivalent au niveau des capitaux propres de la société au moment du dépôt de candidature.**

Tout type d'entreprise hors microentreprise est éligible.

## V. Critères d'évaluation :

### a. Phase 1 « Start-Up DeepTech Entrepreneur » :

#### i. Première tranche de Financement – 60 K€ :

Les réponses concernant l'obtention de la première tranche de financement seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Impact technologique et scientifique du projet :
  - Mise en évidence du caractère DeepTech
  - Mise en évidence de la technologie ou de la méthode en tant que nouveauté ou innovation
- Impact du projet sur :
  - La compétitivité de l'entreprise
  - La valeur ajoutée par rapport à l'état de l'art et aux connaissances antérieures mobilisées
  - L'effet de levier sur des financements complémentaires et ultérieurs,
  - Les perspectives de partenariat à long terme entre un membre de l'IdEx d'Université Côte d'Azur et l'entreprise « DeepTech»
- Implémentation du projet :
  - La crédibilité et le réalisme du programme de développement, analyse des risques et scénarios alternatifs
  - La structuration du projet en lots, tâches et livrables
  - Articulation avec les autres dispositifs de financement prévus ou réalisés dans le cadre du projet (membre ou partenaire de l'IdEx Université Côte d'Azur, Région, ANR, Commission Européenne, SNA, PUI Med'Innov...), cohérence par rapport au programme de développement
  - Traçabilité, schéma de protection au titre de la Propriété Intellectuelle et d'exploitation des connaissances antérieures et des connaissances générées
  - La gouvernance du projet
  - L'interdisciplinarité du projet
  - La pertinence et qualité des livrables en vue du transfert dans l'entreprise et du marché
  - Les liens avec les structures de l'IdEx d'Université Côte d'Azur (Académies, ZIP, MSI, CdR..)
- Insertion dans l'éco-système de l'innovation « DeepTech » et interactions avec les acteurs du développement économique azuréen :
  - Incubateurs, pépinières
  - BPI France

- Structures de transfert de technologie (SATT Sud Est ou STT partenaires IdEx)
  - Région
  - Collectivités territoriales
  - Métropole
  - CCI
  - EPST
  - Etc...
- Transfert de technologie :
- Identification d'actifs
  - Proposition de principes d'affectation des droits de propriété intellectuelle sur les résultats
  - Proposition de schémas d'exploitation des résultats
  - Le dépôt d'une déclaration d'invention (DI) concernant le(s) actif(s) concerné(s).

## ii. Seconde tranche de Financement – 40 K€ :

L'atteinte d'objectifs conditionnant l'obtention de la seconde tranche de financement porte à minima sur :

- La montée de la Technologie développée à un échelon TRL supérieur, ou le développement d'un nouvel actif identifié au cours de la première phase.
- La(es) cible(s) commerciale(s) ou industrielle(s) identifiée(s) ou déclarée(s) (présentation d'une lettre d'intention d'un futur partenaire commercial ou industriel)
- La réalisation d'une étude de positionnement sera appréciée. Cette étude pourrait s'inscrire dans le cadre d'un accompagnement portée par les membres de l'IdEx d'Université Côte d'Azur, ou le financement accordé dans le cadre du dispositif BFT Lab ou CNRS Rise
- L'immatriculation de l'entreprise justifiée par un apport en fonds propres suffisants (par exemple pouvant assurer les BFR ou 50 % des charges de personnel sur l'année d'exercice en cours), ou l'incubation du projet au sein de l'incubateur IPCA ou d'autres dispositifs d'incubation.
- La fourniture de tous les éléments justifiant la demande de prolongation du financement.
- Définition d'un plan de financement à l'issue des 18 mois d'accompagnement de l'IdEx d'Université Côte d'Azur. Il précisera notamment les besoins financiers prévisionnel à deux ans ainsi que les dispositifs de soutien public ou privé à l'innovation et la création d'entreprise. Une première version de ce plan devra être présentée lors du premier point d'avancement (voir paragraphe du dispositif d'aide au montage des projets).
- Présentation d'une feuille de route pour la réalisation d'un prototype, d'un MVP ou un démonstrateur

## b. Phase 2 « Partenariat Innovation » :

Les réponses seront évaluées sur les critères suivants :

- Solidité scientifique du projet :
  - Connaissance de l'état de l'art et positionnement
  - Expertises de l'équipe projet

- Qualité et originalité des hypothèses sous-jacentes
- Faisabilité (scientifique, technologique, temporelle)
- Balance risque/bénéfice et plan de contingence
- Identification des résultats :
  - Résultats scientifiques
  - Résultats technologiques
  - Contribution de chaque partenaire :
    - Connaissances antérieures
    - Moyens humains
    - Moyens matériels
    - Investissements financiers
- Implémentation du projet :
  - Réalisme du programme de travail, identification des lots
  - Analyse des risques technologiques, jalons, lots
  - Utilisation du financement IdEx UniCA
  - Valorisation – plan d'exploitation
  - Régime envisagé pour la propriété des résultats
  - Régime envisagé pour l'exploitation commerciale des résultats
  - Le plan de financement des étapes d'industrialisation de la technologie à l'issu de l'accompagnement de l'IdEx.
- Impact du projet sur :
  - La valeur ajoutée des résultats du projet pour la compétitivité de l'entreprise partenaire
  - La valeur ajoutée des résultats du projet pour l'activité de recherche du partenaire académique
  - L'effet de levier sur des financements complémentaires et ultérieurs,
  - Les perspectives de partenariat à long terme avec l'entreprise partenaire. <sup>(5)</sup>

*(5) Un intérêt particulier sera accordé aux candidatures dont l'ambition est de mettre en place un laboratoire commun de type ANR et/ou de poursuivre la collaboration à travers des Projets Régionaux comme le AAP PIA4 régionalisé, ou Européens comme les AAP portés dans le cadre de l'EIC*

## VI. Procédure de soumission

Les phase I et II feront l'objet d'une procédure de soumission distincte. Un projet peut candidat directement au « Partenariat innovation », sans avoir été financé au préalable par la phase « Start-Up DeepTech Entrepreneur ».

Le projet doit être décrit dans un document spécifique pour chacune des phases, rédigé en français ou en anglais, dont la structure respecte le format proposé par les documents « AAP-2025-Start-up-DeepTech-Template – Phase I.pdf » ou « AAP-2025-Start-up-DeepTech-Template – Phase II.pdf » disponible sur demande par e-mail à [idx.innovation@univ-cotedazur.fr](mailto:idx.innovation@univ-cotedazur.fr).

Il doit être visé par le responsable de l'établissement (ou par le responsable du laboratoire, selon les règles internes à l'établissement) dont relève le porteur, et par le dirigeant de l'entreprise associée si celle-ci existe déjà.

Les candidats souhaitant l'obtention du statut de Société à Mission (SAM) ou de Société Coopérative (SCOOP), doivent cocher l'option « demande de soutien financier complémentaire » dans la section prévue à cet effet du « modèle de réponse » et doivent préciser le type de statut visé « SAM » ou « SCOOP ». La réponse à la candidature doit être conforme aux exigences détaillées au chapitre « tranche de financement conditionnelle » du présent cadre.

Les projets dans les domaines de l'Intelligence Artificielle peuvent demander une labélisation auprès du 3IA Côte d'Azur lors de la soumission de la candidature à la première tranche de financement en phase I « Start-Up Deeptech Entrepreneur ».

## VII. Procédure de sélection

Les projets déposés seront examinés par le programme Innovation de l'IdEx d'Université Côte d'Azur.

Les demandes d'obtention de subvention en première puis en deuxième phase seront proposées au COPIL de l'IdEx d'Université Côte d'Azur en s'appuyant sur les avis de la SATT et de l'Incubateur Provence Côte d'Azur. Plus largement, elles feront l'objet d'une information en CIV restreinte qui pourra également donner un avis consultatif.

## VIII. Dispositif d'aide au montage des projets

Préalablement au dépôt de candidature, une **première analyse de positionnement concurrentiel de la technologie visée**, sera réalisée en collaboration avec les candidats par le programme innovation, afin d'offrir une première estimation sur l'orientation stratégique du projet.

L'IdEx d'Université Côte d'Azur mettra en place un dispositif d'aide au montage des projets :

- Avant la clôture de l'appel, pour **conseiller les porteurs dans l'élaboration de réponses** en adéquation avec les critères de l'Appel à Projets.
- Après la sélection des projets, pour **finaliser le montage budgétaire des projets** retenus en adéquation avec les contraintes financières et administratives.
- **Deux points d'avancement** sont programmés entre l'équipe du programme innovation et l'équipe du projet, à 6 et 12 mois après signature de l'engagement porteur. Selon la nature des contraintes rencontrées, d'autres points peuvent être programmés tout au long du projet.
- A la mi-parcours ou à la fin de la première phase, **une nouvelle analyse de positionnement** peut être réalisée à la demande des porteurs, **concernant des nouveautés technologiques**, de nouvelles fonctionnalités qui auraient été développées en cours de projet.

La SATT SE et l'Incubateur PCA pourront réaliser un accompagnement auprès des porteurs durant la première tranche de financement du « Start-Up Entrepreneur » visant notamment à **éclaircir la dimension entrepreneuriale** et économique du projet conditionnant l'obtention de la seconde tranche de financement, comme la rédaction d'un plan de financement.

- Lors de la phase 1 « Start-Up Entrepreneur », **une formation en Lean-Start-Up <sup>(3)</sup> durant la première tranche de financement**, ainsi qu'un accompagnement à la réalisation d'un **produit minimum viable – MVP** pendant la seconde tranche, seront **offerts aux lauréats** du présent AAP. La durée totale de ces prestations dispensées par UniCA Entreprendre, est estimée à environ **40 heures/projet**
- Tout porteur de projet lauréat à l'AAP Start-Up Deeptech doit suivre une **formation de 9 heures** dispensée par UniCA Entreprendre comprenant trois modules :
  - **Deeptech Entrepreneurship Overview**
  - **Intellectual Property Strategy**
  - **Financing your Startup**

La participation par au moins un des porteurs, à l'ensemble du programme du DU Deeptech Entrepreneurship (<https://ice.univ-cotedazur.fr/se-former/deeptech>), est fortement recommandée

- Les projets souhaitant visant l'obtention du statut de société à mission, de SCOP ou de SCIC peuvent bénéficier d'un financement conditionnel complémentaire
- Les lauréats du présent appel à projet peuvent prétendre à **candidater au programme Start-Up de l'Innovation Hub d'Ulysseus** dédié à la thématique vieillissement et bien-être.

#### **IX. Tranche de financement conditionnelle : Obtention du statut de société à mission, de SCOP ou de SCIC**

Les projets de création d'entreprise lauréats au présent AAP Start Deeptech et souhaitant l'**obtention du statut de Société à Mission, de SCOP ou de SCIC**, peuvent prétendre à un **financement complémentaire à la première tranche de financement de la phase 1 « Start-Up Deeptech Entrepreneur »**. Cette aide est conditionnée par la réponse à l'ensemble des conditions d'éligibilités décrites ci-après.

##### **a. Critères d'Éligibilité**

Les projets candidats à l'obtention de la présente tranche de financement conditionnelle devront :

- Être lauréat de la première tranche de financement du présent Appel à Projet ;
- Présenter une dimension environnementale ou sociétale pertinente ;
- Être issus de l'un des domaines scientifiques couverts par les partenaires de recherche membres de l'IdEx, comprenant les sciences humaines, économiques et sociales, dont les domaines de la culture et la création ;
- Présenter un projet pertinent à l'obtention du statut de Société à Mission (SAM), de Société Coopérative (SCOOP) ou de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

##### **b. Les livrables attendus :**

- Un projet d'entreprise pensé dans un contexte environnemental, sociétal ou économique spécifique au domaine d'activité de la future Start-Up.
- Une feuille de route pertinente quant à l'obtention d'un statut d'entreprise à mission, de SCOOP ou SCIC, apportant une valeur ajoutée avérée au modèle économique et technologiques de la future société.
- La constitution d'une équipe dirigeante en adéquation avec le projet d'entreprise.
- Un engagement des actionnaires à immatriculer la société en tant que SCOP, SCIC ou Société à Mission lors de sa création.

#### **c. Montant du Financement et Durée :**

Le financement conditionnel apporté au projet par l'IdEx UniCA porte sur la réalisation d'une prestation d'un montant globale maximum 15 K€ allouée pour une durée maximum de 6 à 12 mois, durant la Phase I « Start-Up Entrepreneur ». Elle comprend à minima :

- Une étude de marché
- Une étude juridique
- Un accompagnement permettant la constitution de l'équipe dirigeante
- L'immatriculation de l'entreprise en tant que société à mission, SCOP ou SCIP.

Les partenaires de l'IdEx UniCA en charge de la réalisation des prestations sont indiqués en annexe aux documents de candidature du présent appel à projet. Les modalités d'achat et de passation des dits partenaires pour la réalisation d'accompagnement ou d'étude par un prestataire sous-traitant, devront être conformes au règlement des partenaires de l'IdEx régissant l'achat public, et au code de la commande publique.

En cas de validation d'attribution, ce financement conditionnel complète ceux visées par le présent AAP Start-Up Deeptech.

#### **d. Critères d'évaluation :**

La présente demande de financement conditionnel sera évaluée selon les différents critères d'éligibilité définis dans les précédents paragraphes.

Il sera porté une attention particulière sur l'impact sociétal du projet d'entreprise ou la satisfaction d'aspirations communes et des besoins économiques, environnementale, sociaux ou culturels.

#### **e. Procédure de soumission et Procédure de sélection :**

Les projets candidats à cette tranche conditionnelle devront être lauréat de la première tranche de financement et répondre aux exigences du cadre général.

Les porteurs préciseront leur choix en cochant la case correspondante dans le document « modèle de réponse » accompagné d'un argumentaire compris entre 100 et 300 mots.

Un premier entretien sera réalisé entre le « lauréat » et les partenaires de l'IdEx UniCA. Ces derniers émettront un avis sur l'intérêt du candidat et la pertinence du projet. Cet avis sera soumis au COPIL de l'IdEx UniCA.

Il est à noter que la demande de subvention faisant l'objet de la présente tranche de financement **engage le candidat.**

Aussi, la production de l'ensemble des livrables énoncés dans les précédents articles est attendue, et **conditionne l'obtention de la seconde tranche de financement prévue lors de la phase 1** (cf. chapitre II du cadre du présent AAP « Start-Up Deeptech »).

Selon la qualité des éléments livrés, **le COPIL de l'IdEx Unica valide l'obtention de la présente tranche conditionnelle.**

## ANNEXE aux documents de candidature

PARTENAIRES pour l'accompagnement des lauréats dans le cadre du financement conditionnel « Obtention du statut de société à mission, de SCOP ou de SCIC »

Intitulés de l'organisation :

Noms et fonctions des personnes concernées :

Rôles des personnes concernées dans le projet de création d'entreprise :

Contacts (mails/téléphones) :